



AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation portant sur la révision du plan et des règlements d'urbanisme

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, par la soussignée, que lors de sa séance du mardi 2 septembre 2025, le conseil de la Municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté les projets de règlements suivants :

- **Règlement 222 - Plan d'urbanisme**
- **Règlement 223 - Zonage**
- **Règlement 224 relatif au lotissement**
- **Règlement 225 relatif à la construction**
- **Règlement 226 sur les permis et certificats**
- **Règlement 227 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)**

Ces projets de règlements visent à remplacer certains règlements d'urbanisme présentement en vigueur sur le territoire de la Municipalité, soit les règlements suivants :

- Règlement 120 - Plan d'urbanisme
- Règlement 121 - Zonage
- Règlement 122 relatif au lotissement
- Règlement 123 relatif à la construction
- Règlement 124 sur les permis et certificats
- Règlement 125 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Les projets de règlements s'appliquent à l'ensemble du territoire et ne contiennent pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire. Le Règlement 223 - Zonage devra toutefois être approuvé par toutes les personnes habiles à voter de la municipalité.

Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), une assemblée publique de consultation à propos de ces projets de règlements aura lieu le **jeudi 2 octobre 2025 à 19h00**, au centre communautaire Saint-Marseille situé au 52 chemin du fleuve, Pointe-des-Cascades.

Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle sera tenue, expliquera les projets du plan et des règlements d'urbanisme et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une copie des projets de règlement peut être consultée sur le site web de la municipalité (www.pointe-des-cascades.com) ou en personne au bureau de la municipalité situé au 105, chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades, durant les heures d'ouverture.

Le présent avis contient un résumé du plan d'urbanisme révisé.

DONNÉ à Pointe-des-Cascades ce 10 septembre 2025.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Isabelle Poirier, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Pointe-des-Cascades, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 10 septembre 2025, entre 13h et 16h30.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 septembre 2025.

Isabelle Poirier,
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim